

Lettre de Neuchâtel

Autor(en): **Porret, Emma**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **15 (1927)**

Heft 260

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259150>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Dans chaque assemblée prirent la parole une mère de famille, une femme professionnellement occupée et un homme. Nous avons été particulièrement heureuses qu'une collaboratrice du *Journal populaire catholique* ait pris part à toutes ces assemblées, et se soit chaque fois déclarée partisan du suffrage féminin, en affirmant que beaucoup de femmes catholiques de Bâle sont du même avis (le mot d'ordre du parti catholique était *non*). Ces assemblées nous ont fait gagner de nouveaux membres.

Pendant toute la dernière semaine, nous avons fait de la propagande par réclames lumineuses, au « Barfüsserplatz ». Les phrases suivantes défilaient en lettres flamboyantes: « *Les femmes suisses n'auront-elles jamais de droits politiques?* » — « *Donnez le droit de vote aux femmes, pour le bien du peuple tout entier.* » — « *Pour le vote des femmes, par esprit de justice, votez: oui!* »

Le vendredi avant la votation, nous nous trouvions environ 50 femmes (et même quelques hommes) à midi, dans les rues et sur les places les plus animées, pour distribuer des feuilles volantes aux passants. La plupart nous regardaient d'un air étonné et prenaient le papier; grâce à la belle carte d'Europe, montrant en vert, couleur d'espérance, les pays « affranchis », et les autres pays, noirs comme des corbeaux, les passants gardaient notre feuille plus longtemps que celle des adversaires, distribuée en même temps. Notre carte était accompagnée de quelques brèves notices sur les heureux résultats du suffrage féminin à l'étranger, qui semblaient faire réfléchir les lecteurs. Le même jour, paraissait dans tous les journaux favorables à notre cause une grande annonce avec le texte suivant: « *L'Etat a besoin de la collaboration des femmes. Donnez-leur les droits politiques. Votez oui!* »

Et maintenant que la votation nous a été contraire, devons-nous regretter le temps, les forces et l'argent que nous y avons consacrés, devons-nous nous croiser les bras avec découragement, et désespérer de la capacité de jugement des électeurs? Certainement pas. Disons-nous tout d'abord que 6000 amis de notre cause qui ont voté *oui* ont agi uniquement par sens de la justice, car aucun motif d'opportunité ne les y poussait. Nous pourrions compter sur eux à l'avenir. Notre première tâche sera désormais de gagner les femmes; beaucoup d'entre elles sont encore opposées au suffrage féminin, et il s'agit d'arracher cet argument capital à nos adversaires. Nous tenterons de faire de la propagande personnelle auprès de nos amis et surtout de nos amies.

Sachant que la justice est pour nous, et que notre idéal se réalisera un jour, nous retournerons au travail en nous inspirant de cette pensée: « *Not whether you have won or lost, but how you played the game!* » « Ce qui importe, ce n'est pas de savoir si tu as gagné ou perdu la partie, mais comment tu l'as jouée. »

E. V.-A.

Lettre de Neuchâtel

Comme partout en Suisse, la semaine du 8 au 16 mai a été très mouvementée dans le canton de Neuchâtel; car aux votations fédérales se joignaient les élections communales, qui ont le don d'émouvoir toute la population, même féminine et non féministe.

Les suffragistes ne sont pas restées coites: leurs articles de propagande ont été acceptés par les deux principaux journaux de la ville de Neuchâtel; la *Feuille d'Avis* a même publié en bonne place la carte de l'Europe suffragiste, accompagnée de la célèbre déclaration du Wyoming. Puis, aux « anti » qui se disaient d'avance agacés de l'affiche de protestation qui allait inmanquablement s'étaler sur les murs, elles ont réservé une surprise: pas d'affiche; mais, le samedi, dans les rues bourdonnantes du roulement des tambours, parmi les écriteaux promenés par tous les partis politiques, une pancarte portait ces mots: « Pas de vraie démocratie sans le vote des femmes. » Sur son passage, on se retournait, on faisait des réflexions, on applaudissait même; et tel agent de la force publique laissait échapper un énergique: « Bravo! » — Les trois tambours

féministes et le porteur de pancarte se faisaient remarquer par leur belle tenue; si bien que cette manifestation un peu hardie (la seconde du genre) n'eut rien de choquant.

Le surlendemain vit pour nous un événement plus grave, puisqu'il ne s'agissait pas seulement d'un effet à produire, plus ou moins réussi, mais d'un droit à obtenir. Ainsi que le *Mouvement Féministe* en a plus d'une fois entretenu ses lecteurs, l'éligibilité des femmes aux fonctions d'assesseurs de l'autorité tutélaire était pendante devant le Grand Conseil depuis deux ans: car nous ne comptons point à partir du 21 juin 1924, date de la pétition féminine aussi vite liquidée et oubliée que lue; mais bien du 7 avril 1925, lorsque M. O. Graber revenait à la charge, et, cette fois, obtenait une majorité de 52 voix contre 24, après une discussion nourrie. Si bien que, pour la seconde fois, le Conseil d'Etat eut la douleur de se voir obligé, à cause des femmes, de rédiger un projet de loi contraire à l'opinion de sa majorité! On pouvait prévoir qu'il y mettrait le temps: que de motions n'a-t-on pas connues à l'incubation lente! Aussi fut-ce une surprise plutôt agréable que de voir éclore déjà le 5 avril 1927 le rapport du Conseil d'Etat, concluant par le projet de décret suivant:

Les personnes majeures du sexe féminin, qui jouissent de leurs droits civiques, sont éligibles comme assesseurs et assesseurs suppléants de l'autorité tutélaire.

Bien entendu, le rapport n'était pas à l'eau de rose. Le Conseil d'Etat s'était livré à une enquête, notamment auprès des autorités tutélaires et des présidents des Conseils de prud'hommes; de leur côté, la Conférence des avocats neuchâtelois et celle des magistrats judiciaires neuchâtelois avaient discuté cette réforme; la première s'y était opposée par 8 voix contre 7; la seconde n'avait pas émis de vote, mais avait entendu des opinions contradictoires. Les prud'hommes étaient pour nous; les autorités tutélaires, persuadées de leur excellence, désiraient conserver le *statu quo*, à l'exception de celle du Locle. Somme toute, cela n'allait pas mal. Des craintes, ah! oui, il y en avait! et le Conseil d'Etat les faisait siennes, en recommandant au Grand Conseil de repousser le décret qu'on lui soumettait.

Sans atteindre à l'ampleur de la discussion du printemps dernier, celle du 16 mai 1927 fut intéressante, et remua tout le problème féministe. M. O. Graber, l'auteur de la motion, releva la pauvreté des arguments du Conseil d'Etat, qui s'en tient à de pures hypothèses et se forge des craintes vaines. Comme d'habitude, les opposants restèrent muets, sauf M. Petitpierre (lib.), qui, en sa qualité de membre de l'autorité tutélaire du Val-de-Travers, remit en place, d'un ton péremptoire, ces femmes qui ne sauraient faire des comptes, et qui viennent dire: « Ote-toi de là, que je m'y mette! » A quoi M. E.-P. Graber (soc.) rétorqua que c'est plutôt M. Petitpierre qui a l'air de dire: « J'y suis, j'y reste! », et qu'on ne peut répondre ainsi à quelqu'un qui réclame son droit. M. R. Fallet (soc.), membre de l'autorité tutélaire du Locle, a été conduit par son expérience à un avis tout opposé à celui de M. Petitpierre: au point de vue moral, la présence des femmes serait utile et même nécessaire; quant aux comptes, elles ne s'en tireraient pas plus mal que les hommes, et seraient plus désintéressées. M. A. Mayor (lib.) déclara que le projet de décret découle logiquement de l'exercice de la tutelle féminine; les femmes seront particulièrement qualifiées pour le placement des pupilles et les cas de déchéance paternelle. M. A. Bolle (P. P. N.) s'étonna de l'obstruction inébranlable faite par le Conseil d'Etat. Il fit bon marché de l'argument que, si les femmes entraient dans les autorités de tutelle, il en résulterait un manque d'harmonie entre celles-ci et les instances de recours uniquement masculines, et que la jurisprudence s'en ressentirait; déjà aujourd'hui, des éléments de conceptions différentes: juristes et non-juristes, composent les tribunaux. M. E.-P. Graber constata que le Conseil d'Etat s'était livré à une étude unilatérale et n'avait pas réussi à trouver une parcelle d'avantage à la réforme proposée. Un argument du rapport lui paraît monumental: c'est qu'il n'est pas bon que des personnes de sexes différents composent les tribunaux qui jugent les divorces. Il demanda, lui, que les femmes qui comparaissent devant ces tribunaux y trouvent quelqu'un qui les comprenne; et il ne ménagea pas

ses congénères! Si le Conseil d'Etat tient au système de l'homogénéité, c'est bien par ce bout qu'il faut commencer la réforme, et non, sans doute, par le Tribunal fédéral; par la base et non par la pointe. Y renoncer, ce serait la négation de tout progrès.

Le second débat suivit immédiatement; et alors est soulevée la question de l'âge de l'éligibilité, qui est de 25 ans pour les hommes, tandis que le décret ne parle que des personnes *majeures* du sexe féminin. Ensuite, qu'entend-on, dit M. Guinand (rad.) par droits *civiques*? N'est-ce pas *civils* qu'il aurait fallu dire? Pour élucider ces deux points, il proposa le renvoi à une Commission, appuyé en cela par M. O. de Dardel (lib.), d'ailleurs partisan de la réforme. Ces deux grains de sable font grincer les rouages; mais M. Renaud, président du Conseil d'Etat, trouve la formule qui satisfait tout le monde: c'est que les personnes du sexe féminin soient éligibles « aux mêmes conditions que les personnes du sexe masculin ». Le texte ainsi modifié est admis par 65 voix contre 17.

Rien ne faisant prévoir un referendum, le progrès peut être considéré comme acquis, après trois ans d'efforts. Sa marche est instructive, si on la considère de ses débuts: le glissement aux oubliettes, de la première pétition féminine, à « l'étranglement » de 1925, à la majorité de 1926, et surtout à celle de 1927. Il faut louer la persévérance de ses partisans au Grand Conseil, en particulier celle de M. O. Graber, auteur de la motion.

Deux faits nous paraissent particulièrement réjouissants. Premièrement, c'est l'union complète des Sociétés féminines: Amies de la Jeune Fille, Association du Sou pour le relèvement moral, Femmes abstinences, Utilité publique, Suffrage féminin. Les signataires de la pétition de 1924 se sont retrouvées en 1927 pour adresser aux députés une lettre contenant leurs réflexions au sujet du rapport du Conseil d'Etat, et elles ont partagé la joie du succès. On ne s'étonnera ni de leur entente, ni de leur insistance, si l'on se rappelle que, outre les fonctions prévues par le Code civil, les autorités de tutelle, composées d'un président et de deux assesseurs, sont érigées par la législation neuchâteloise en tribunaux pour les mineurs, et que ce sont elles qui jugent les procès de divorce. Le Conseil d'Etat n'a pas manqué de remarquer dans son rapport qu'aucun canton n'avait conféré à des femmes des fonctions aussi importantes; mais nous demandons: « Neuchâtel ne mettrait-il pas son point d'honneur à innover dans ce domaine? » La réponse du Grand Conseil est tout à son honneur; à nous, Neuchâteloises, de nous en montrer dignes maintenant, pour encourager d'autres cantons à faire de même.

Le second motif de satisfaction, c'est l'union des députés



Mlle Elisabeth ZELLWEGER
Présidente du Conseil national des Femmes suisses

des différents partis; union d'autant plus remarquable que l'atmosphère de la dernière séance du Grand Conseil était chargée d'électricité: au lendemain d'une bataille électorale qui a été suivie d'une forte avance socialiste, on pouvait craindre que l'opposition ne s'animât contre un projet venu de la gauche; et pourtant, outre les députés socialistes unanimes, ceux du parti progressiste national — qui avait mis cette réforme à son programme — l'ont voté en bloc, ainsi qu'un fort contingent radical; si les députés libéraux y ont été moins favora-

VARIÉTÉ

Le Foyer-gardien d'Estavayer-le-lac

*Le Foyer, simple mot tout ouaté de tendresse,
Eternel nid d'amour, créé pour la faiblesse.*

Une œuvre intercantonale, romande et protestante, accueillant les oisillons tombés du nid, sans s'enquérir de leur nationalité ou de leur religion, mais uniquement préoccupée de remplacer les mères malades, absentes ou indignes. L'œuvre prit naissance de façon fort simple: la directrice actuelle du Foyer, Mlle Maeder, — tante Sophie pour les gosses, — au cours de quinze années de travail dans des établissements hospitaliers, avait vu l'angoisse des mères malades ou mourantes à la pensée de la maison délaissée et des enfants abandonnés. Emue, Mlle Maeder, fonda le Foyer avec ses ressources personnelles d'abord, avec l'appui de donateurs ensuite. La première contribution envoyée au Foyer naissant, ce fut une piécette de cinquante centimes, obole d'une modeste maman de dix enfants.

C'est une jolie maison dans les arbres, riche d'un jardin et d'un porche soutenant un grand balcon, véritable piège à soleil. C'est aussi le coin béni où de petits êtres s'ébattent, où ils sont caressés, redressés et bien nourris, et quand de troublantes hérédités mettent en danger les corps puérils, quand on est débile ou rachitique, on se trouve ici dans un aimable Preventorium.

Voyez ce grand pavillon dans le jardin. C'est le salon des jeux

quand le temps ne permet pas de gambader en plein air. On y tient une petite école, on y goûte; de minuscules bonshommes et bonnes femmes y évoluent en serrant sur leur cœur un chien de carton, un ours de peluche ou une poupée sans bras et la tête branlante.

Mais quand le bel été réjouit le monde, la petite troupe s'en va à sa plage particulière, où elle vit une existence de lacustres, tantôt barbotant dans l'eau, tantôt s'étendant sur le sable chaud comme autant de lézards. Les marmots qui ne se tiennent pas encore debout sont suspendus aux arbres, chacun dans son grand sac en forme d'abat-jour renversé. Ils y gigotent à leur aise et en parfaite sécurité, et leur tête ronde, leurs bras et leurs jambes nus se dorment au bon soleil.

Le Foyer, depuis sa fondation en 1909, abrite bon an mal an une quarantaine de petits êtres à la fois; mais il est malheureusement beaucoup d'enfants qui restent en souffrance derrière la porte. Pauvres gosses, il n'y a plus de place pour vous! Comme il est intolérable de refuser tant de petits hôtes, une solution s'impose aux bons cœurs courageux et dévoués qui président aux destinées du Foyer: il faut l'agrandir. Il faut que tous les enfants du pays romand, privés, pour une raison ou pour une autre, de la tendresse d'une mère, sachent où abriter leurs fragiles existences. Il faut que les petiots des crèches et des pouponnières, atteints par la limite d'âge, sachent où se réfugier en attendant que leur vie s'arrange.

Mais agrandir coûte gros. Vingt mille francs ne seront pas de trop pour s'élargir d'une aile et se hausser d'un étage. L'œuvre est loin, bien loin d'être riche. A qui s'adresser pour obtenir de l'ar-

bles, il faut pourtant se féliciter que deux des leurs les plus écoutés l'aient soutenu par leurs discours. C'est presque un miracle, que d'avoir obtenu cette entente au moment où l'esprit de parti avait toute sa virulence. Nous voudrions en conclure que les progrès féministes, loin d'attiser, comme on s'en épouvante de tous côtés, les haines politiques, aideront les frères ennemis à se réconcilier.

EMMA PORRET.

De-ci, De-là...

Gulliver féministe.

Le féminisme existait-il déjà en Lilliput ou en Brodbignac?.. Il faut le croire, puisque M. Abel Hermant vient de publier, en fête d'une de ses étincelantes chroniques du *Figaro*, la réponse assez verte que lui fit Gulliver à la question posée par lui: «est-il souhaitable que nos femmes obtiennent un jour le droit de vote? cette acquisition leur sera-t-elle profitable et le sera-t-elle au pays?»

« Cher monsieur, écrit Gulliver à M. Abel Hermant, si je n'avais reconnu d'abord votre main, et trouvé au bas de la lettre votre signature, j'eusse bien curieusement examiné les timbres de la poste, et tenté de déchiffrer le nom du pays lointain, perdu sans doute dans les ténèbres de la plus sombre Afrique, où l'on dispute encore s'il est décent et utile que les femmes aient le droit de voter. Puis il m'est revenu tout d'un coup que ce pays est la France, notre aimable voisine, dont le climat est tempéré, dont les forêts sont sans mystère, et qui porte le flambeau de la civilisation — sauf dans certains cas, tel que celui, cher monsieur, sur lequel vous me faites l'honneur de me consulter.

« Permettez-moi de vous rappeler qu'il est présentement vingt-quatre royaumes ou républiques de par le monde où le droit de suffrage a été octroyé aux femmes. Lorsque vous vous déciderez à suivre le mouvement, vous aurez bien de la peine à persuader la galerie que vous en avez donné le signal. Ce sera déjà très beau si vous rattrapez le train. J'en doute, et ne puis me défendre de me réciter tout bas une fable de votre La Fontaine, *Le Lièvre et la Tortue*, si je ne me trompe:

Rien ne sert de courir, il faut partir à point. »...

Et plus d'un électeur bâlois trouverait profit à méditer la suite de la réponse de Gulliver...

A recommander aux Sociétés antialcooliques.

Tous ceux qui voyagent connaissent les buffets mobiles qui, lors de l'arrêt des trains, offrent des consommations aux voyageurs, notamment: vin, bière, limonade. Dans beaucoup de gares allemandes, par exemple à Leipzig, Dresde, Hanovre, on voit circuler sur les quais des voitures débitant du lait. La qualité du lait est garantie par les premières laiteries de la place et les voitures elles-mêmes.

gent? Aux bons cœurs de nos cantons romands. C'est tout simple. Songeons un peu que parmi la centaine d'enfants hébergés au cours du dernier exercice, il y avait 27 petits Vaudois, 23 Neuchâtelois, 9 Fribourgeois, 28 Suisses d'autres cantons et 6 étrangers, ce qui constitue pour les cantons romands et le Jura bernois l'obligation morale de prêter assistance à une œuvre si utile.

Des pochettes contenant quatre cartes postales illustrées sont en vente, au prix modique de 1 franc¹. Les cartes représentent des scènes de la vie des mioches du Foyer. Elles représentent aussi pour nous l'occasion d'un petit geste d'entraide, d'une petite contribution financière. Ne nous y refusons pas, nous qui aimons les enfants et avons le cœur gros en songeant qu'il en est de minables et d'abandonnés. Achetons une pochette, des pochettes, beaucoup de pochettes!

Comment se recrute le Foyer-gardien?

Ni crèche, ni pouponnière, il est un asile où envoyer les enfants trop âgés pour séjourner plus longtemps dans ces établissements si utiles aux tout petits.

Des sociétés ou des tuteurs lui confient les rejetons de mauvais parents. Il hospitalise les enfants quand la mère, atteinte de tuberculose, doit être séparée de sa famille, ou quand, affaiblie et surmenée, elle doit faire une cure de repos. Et les gosses débiles qui traînent la patte, vite, on les envoie en vacances sur la belle plage où l'air, l'eau et le soleil les ragaillardiront en multipliant leurs globu-

peintes en couleurs claires avec des ornements de nickel, et des verres brillants de propreté, sont irréprochables au point de vue de l'hygiène. En été, le lait est gardé froid dans de la glace; en hiver il est chauffé! Ces débits mobiles de lait jouissent d'une grande faveur parmi les voyageurs désireux de consommer une boisson à la fois saine, nutritive et rafraîchissante. N'y aurait-il pas là, avec l'ice-cream, un débouché intéressant pour nos producteurs de lait qui souffrent de mévente?

(H. S. M.)

La Ligue vaudoise contre la tuberculose.

La Ligue vaudoise contre la tuberculose est la seule ligue anti-tuberculeuse suisse qui soit à la fois un organe de propagande, une œuvre d'assistance et de prévoyance pour les tuberculeux et leurs familles, et un consortium d'établissements de prévention et de cure. Elle compte 20.551 membres répartis entre 36 sections; 7 établissements dont trois sanatoriums, trois preventoriums et une colonie pour convalescents. Les dépenses totales ont atteint en 1926 le chiffre record de 573.400 fr. Dans les dix dernières années, cette ligue a dépensé 3.885.000 fr., fournis en majeure partie par la générosité publique.

(H. S. M.)

Deux nouveaux confrères.

Nous venons de recevoir le premier numéro de deux nouvelles publications féminines, auxquelles nous souhitions, à chacune dans son genre particulier, le plus vif succès.

The Policewoman Review (81, Tothill Street, Westminster, Londres, S. W. 1) est, comme son nom l'indique, consacrée aux problèmes que pose cette forme nouvelle et si utile de l'activité féminine. Rédigée en bonne partie par Commandant Allen, qui n'est plus une inconnue pour nos féministes suisses, et par ses collaboratrices, cette revue va nous apporter les renseignements les plus variés et les plus intéressants sur le travail des femmes agentes de police à travers le monde, sur la lutte contre la traite des femmes, les asiles pour femmes dans les grandes villes, etc., etc. Nul doute que toutes les femmes qui, chez nous, se préoccupent de ces questions, ne tiennent à s'en procurer au moins un numéro spécimen.

L'Information féminine, 9, rue Bertin-Poirée, Paris) est une belle revue, artistiquement illustrée, dans le Comité d'honneur de laquelle figurent la plupart des noms des féministes rencontrées à nos Congrès, et que dirige avec entrain M^{me} Marcelle Kraemer-Bach, avocate à Paris. Instruire les Françaises de leurs droits et les armer pour la défense de leurs intérêts, tel est le programme que, dès son premier numéro, cette vaillante publication remplit déjà: on y trouvera, en effet, nombre d'informations intéressantes sur la jurisprudence concernant les femmes dans divers pays, les droits et devoirs de la femme contribuable, la législation féminine, la femme fonctionnaire, etc., etc. C'est toute une série de renseignements utiles que seront assurés de recevoir chaque mois les lecteurs de cette *Revue*.

les rouges. Achetons des pochettes pour l'amour de tous ces enfants!

Le prix de pension est de 35 à 45 francs par mois, suivant les ressources des parents, des comités, des tuteurs, des autorités communales qui placent des enfants au Foyer. A moins de circonstances exceptionnelles, un enfant ne peut séjourner plus de six ans dans la maison. On est admis à n'importe quel âge au-dessous de six ans pour les garçonnets et de dix pour les fillettes. Tuberculeux ou anormaux ne sont pas reçus, mais bien les petits convalescents sortis des hôpitaux qui reprennent vie, poids et couleurs sous l'aile de tante Sophie, secondée vaillamment par des aides dévouées. Venons tous en aide à cet abri des mioches, facilitons-lui l'agrandissement rêvé qui permettra de recevoir quelques oisillons de plus; achetons, achetons des pochettes!

JEANNE VUILLIOMENET.

L'instruction des jeunes filles à l'époque des Croisades

Au temps des Croisades, l'instruction d'une jeune fille bien née était fort différente de celle qu'elle recevrait de nos jours; mais elle n'était pas nulle, loin de là, et s'étendait à bien des choses dont nous avons à peine l'idée. Elle différait, d'ailleurs, de région à région, de province à province; mais les grandes lignes restaient les mêmes, et si la lecture se trouvait parfois reléguée au second plan, c'est que les livres étaient fort rares, et que nos aïeux pen-

¹ On peut se procurer ces pochettes au Foyer même, où tous les dons seront reçus avec reconnaissance.